



Modalités d'adhésion au Comité d'action en sécurité alimentaire de Laval (CASAL)

Le CASAL est un comité intersectoriel qui regroupe des représentants de divers milieux, tels que communautaires, municipaux, scolaires, de la santé et caritatifs. Ce Comité, qui a vu le jour en 2006, est né d'une initiative de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS de Laval). Il a pour mandat de favoriser et promouvoir la sécurité alimentaire sur le territoire de Laval.

Le concept de sécurité alimentaire signifie ce qui suit :

- Accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant à toute la population de satisfaire ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

La sécurité alimentaire est un concept englobant, qui inclut également les principes suivants :

- L'aptitude de chacun à acquérir des aliments est assurée;
- L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés est assuré;
- Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine;
- La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales;
- Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable.

Les forces du CASAL résident dans :

- La mise à profit des expertises de chacun, des réseaux de contacts, des leviers disponibles et de leur connaissance du milieu (domaine ou sujet, clientèle, secteur territorial, ou autres);
- La participation active de ses membres.

Important : Le CASAL n'est pas un organisme enregistré. Il a une portée intersectorielle et multi réseaux, les enjeux discutés ne seront donc pas toujours en lien direct avec le champ d'action précis des organismes participants. Les personnes siégeant au CASAL agissent à titre de représentant de leur organisme, en ayant une vision globale des enjeux régionaux et des opportunités d'action reliés à la sécurité alimentaire.

Implication des membres

- CASAL: 4 rencontres d'une demi-journée par année, avec tous les membres.
- Comités de travail: en lien avec les orientations et le plan d'action adoptés par les membres. La participation à au moins un comité de travail est requise, selon les disponibilités, les intérêts des membres et de l'instance qu'ils représentent. L'implication peut représenter entre 6 et 8 rencontres par année, selon le comité de travail, avec certains membres du CASAL ainsi que des partenaires et collaborateurs invités sur la base de leur expertise et contribution.
- Pour le même organisme, il y a possibilité d'avoir un représentant siégeant sur le CASAL et un autre sur un comité de travail.

Diversité et représentativité des membres

Par souci de complémentarité et d'efficacité, le CASAL a la volonté de recruter des membres avec l'intention de :

- S'assurer d'une bonne représentativité des différents secteurs géographiques de Laval au sein du comité;
- Desservir des clientèles et des secteurs d'interventions différents afin de bonifier l'offre et le rayonnement des actions planifiées en comité;
- Travailler à partir de valeurs partenariales pour le développement et la consolidation de changements durables en lien avec la mission du CASAL et son plan d'action.

Une rencontre préliminaire est nécessaire entre une coanimatrice ou un membre du CASAL et le nouveau membre. Cet échange a pour but de bien expliquer la structure de fonctionnement et de présenter les grands objectifs du CASAL adoptés chaque année par les membres, ainsi que le rôle et l'engagement attendus par le membre.

En préparation à cette rencontre, nous vous invitons à réfléchir aux questions suivantes qui seront abordées :

- **Quelles sont les motivations de votre organisation à devenir membre du CASAL?**
- **Quel sera le niveau attendu de votre contribution et de celle de votre organisation au sein du CASAL?**
- **Quelles sont les attentes de votre organisation concernant votre participation au sein du CASAL et de ses comités de travail?**

Merci de l'intérêt que vous portez aux travaux du CASAL.

Pour toute demande d'information supplémentaire,
veuillez contacter une des coanimatrices du CASAL :

Geneviève Rheault, Direction de santé publique du CISSS de Laval
450 978-2121, poste 2160
grheault_reg13@ssss.gouv.qc.ca

Caroline Boivin, Division du développement social de la Ville de Laval
450 978-6888, poste 4443
c.boivin@laval.ca